



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICES
PUBLICS**
écoresponsables

BILAN
INTERMINISTÉRIEL
2021-2022

SYNTHESE





Décidé lors du conseil de défense écologique du 12 février 2020 et lancé officiellement par la circulaire n° 6145 SG du Premier ministre du 25 février 2020, le dispositif Services publics écoresponsables (SPE) vise à **accélérer la transition écologique des services publics en renforçant les dynamiques d'écoresponsabilité et de transformation durable au sein de la fonction publique.**

Le dispositif repose sur un socle de 20 engagements de l'État qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et s'appuient sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions, de leur stratégie propre et de leur environnement.

Le plan de sobriété énergétique, présenté le 6 octobre dernier, va permettre d'accélérer la mise en œuvre de SPE grâce aux moyens mobilisés : nouvel appel à projets de travaux à gain rapide doté de 150 M€, hausse du forfait mobilité durable de 200 à 300 €, 40 nouveaux coordinateurs énergie...

Ce plan de sobriété énergétique est la première brique de la stratégie de décarbonation des services de l'Etat en cours d'élaboration pour tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. En 2023, le dispositif services publics

écoresponsables évoluera pour devenir une véritable planification écologique des services de l'Etat, qui abordera également les enjeux de biodiversité, de sobriété de ressources, et d'adaptation, et s'inscrit pleinement dans l'ambition France Nation Verte.

La communauté SPE en quelques chiffres

Au-delà du socle commun, le dispositif Services publics écoresponsables met en avant le rôle moteur des agents dans la transformation des services publics. En effet, ce dispositif constitue également **une communauté dynamique** dans laquelle les agents s'engagent, communiquent et échangent des bonnes pratiques.

Deux ans après son lancement, cette communauté animée par le CGDD, est outillée avec des guides spécifiques, kits et logiciels, avec l'appui de la plateforme collaborative interministérielle Osmose.

Une vingtaine d'ateliers en 2020, onze en 2021 et 9 (à date fin octobre) en 2022 ont permis de mettre en place et de conforter l'organisation du dispositif, d'engager le déploiement des mesures et de partager des bonnes pratiques.

Optimisation de l'exercice de rapportage pour l'année 2021

La campagne de rapportage s'est déroulée de juin à fin septembre 2022. Les chiffres des résultats présentés ci-après sont la compilation des données interministérielles reçues et des remontées déclaratives de services.

Il convient de saluer le nombre de réponses des parties prenantes, avec un **taux de couverture en nette amélioration** :

- 100 % des ministères ont mis en place des mesures écoresponsables
- Environ 80 % des préfectures de région ont rédigé un bilan SPE (hors Outre-mer)
- Augmentation des retours des établissements publics et d'opérateurs : progression à consolider.





Les principaux résultats



Mobilité

Mesures 1 à 8

4 % des agents bénéficient du Forfait Mobilité Durable en 2021

(4 % en 2020)

60 Partenariats régionaux de covoiturage

(44 en 2020)

10 900 agents ont accès au service de covoiturage Odrive

(3 500 en 2020)

Près de 3500 nouveaux points de recharges installés

(1 500 en 2020)

74 % des acquisitions de véhicules sont à faibles émissions

(31 % en 2020)

40 % des parkings agents sont équipés de stationnements vélo sécurisés

(30 % en 2020)

-11% des trajets en avion en 2021

(Par rapport aux données 2019).



Achats

Mesures 9 à 11

84 % des services respectent l'obligation d'interdiction du plastique à usage unique

(rapporté aux effectifs) (Environ 50 % en 2020)

Près de 100 % du papier utilisé est issu du recyclage

(80 % en 2020)

47% des marchés renouvelés intègrent des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation importée

(Non mesuré en 2020).



Alimentation

Mesure 12

27% des achats liés aux services de restauration collective sont des produits de

qualité durable et/ou issus de l'agriculture biologique en 2021

(22 % en en 2020).





Energie et bâtiments

Mesures 13 à 16

443 projets finalisés dans le cadre du programme TIGRE (Travaux Investissement Gains Rapides Énergie) / CUBE et plus de 9 M€ dépensés en 2021 avec des réductions des consommations énergétiques estimées à 8500 MWh/an (ministères) et à 9 500 MWh/an pour les sites relevant des périmètres des préfetures de région (242 projets en 2020)

318 Chaudières au fioul remplacées en 2021 (130 en 2020)

59 % de biens rattachés au suivi de données par OSFI (52 % en 2020).



Sensibilisation et implication des agents

Mesure 17

4 tendances de fond qui s'amplifient depuis 2020 :

- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans l'ensemble des services et une campagne de sensibilisation aux écocitoyens qui sera déployée d'ici début 2023
- Le développement des actions de formation proposées au niveau national et local et 25 000 cadres de la fonction publique d'Etat qui seront formés d'ici 2025
- Le développement des démarches de type « appel à projet / défi / manifestations », dont l'appel à défi « innovation écoresponsable » en 2022, doté de 1 M€ qui va permettre de financer 10 projets
- La mise en place de communauté SPE avec désignation de référents au niveau local.



Produits phytosanitaires

Mesure 18

7 SGAR et 5 ministères déclarent respecter à plus de 75% l'obligation d'interdiction de produits phytosanitaires.



Économie circulaire

Mesures 19 et 20

11 000 biens donnés à des associations et **5 000** transferts de biens (4 000 dons en 2020).

Rehaussement des ambitions en termes de **numérique durable** par la parution du décret relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.



Ecrivez-vous nous sur : services.publics.ecoresponsables@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez tous les documents ressources (documents clefs, circulaire, bilans complets, infographie) sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>

Inscrivez-vous sur notre espace collaboratif : https://osmose.numerique.gouv.fr/jcms/c_2095217/services-publics-ecoresponsables